

sur pied du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, soit celle qui concerne les modifications à apporter à Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, modifications qui seront déposées bientôt à la Chambre. On propose d'augmenter le nombre de membres élus du Conseil territorial, de façon que la population éparsée soit mieux représentée. En outre, de nombreux aspects du fonctionnement du Conseil et de l'Administration territoriale, qui sont actuellement du ressort de l'Administration fédérale, seront remis au commissaire et à ses conseillers. Vu l'intérêt de plus en plus grand manifesté pour le Nord, tant au Canada que dans le monde, la formation d'un gouvernement pour les habitants des régions septentrionales doit être l'un de nos objectifs prioritaires," a conclu M. Chrétien.

SECOURS AUX AFFAMÉS

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, dirigeait la délégation canadienne à la dernière Conférence des contributions au Programme alimentaire mondial. A cette occasion, le ministre avait promis une contribution canadienne de 30 millions de dollars (É.-U.), en vivres et en espèces, durant la période de 1971-72, soit dix pour cent de l'objectif total du PAM.

Le Canada occupe le deuxième rang en importance parmi les pays contributeurs au PAM: son apport, en denrées ou en espèces, s'élève à quelque 100 millions de dollars depuis le lancement du Programme en 1963, y compris la contribution projetée pour 1971-72.

Le PAM a une double sphère d'activité; d'abord, des secours d'urgence en cas de sinistres, comme les séismes, les sécheresses et les inondations; ensuite, des projets à longue échéance visant à aider les pays économiquement faibles à s'aider eux-mêmes.

Au nombre de ces projets figure un régime d'aide alimentaire servant de salaire aux travailleurs qui ouvrent de nouvelles terres à l'agriculture, s'occupent du reboisement d'endroits désertiques, de la construction d'écoles, de systèmes d'irrigation et de moyens de transport; dans la même catégorie figure aussi l'aide technique qui comprend l'envoi de spécialistes compétents et la fourniture de matériaux appropriés.

En fin de 1969, le PAM s'était engagé à affecter une valeur de 796.9 millions de dollars en ressources de toutes sortes pour la réalisation de 393 projets dans 78 pays.

SESSION D'URGENCE DE L'OACI

L'Organisation de l'Aviation civile internationale a convoqué une session extraordinaire de son Assemblée, composée de ses 119 États membres, qui s'ouvrira le 16 juin, à Montréal, pour une durée de 15 jours. L'Assemblée s'attachera à élaborer des règles et mesures de sécurité destinées à protéger les voyageurs aériens, le personnel de l'aviation

civile et les aéronefs civils contre les actes illicites qui compromettent le développement sûr et régulier du transport aérien civil international.

L'OACI invite également certaines organisations internationales et d'autres parties intéressées, pour qui la sécurité de l'aviation civile internationale est un sujet de grave préoccupation, à se faire représenter par des observateurs.

Le Conseil de l'OACI, organe directeur de l'Organisation, composé de 27 États membres, a pris cette décision à la demande officielle des dix États contractants ci-après: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Norvège, République fédérale d'Allemagne, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. En règle générale, l'Assemblée de l'OACI se réunit tous les trois ans pour examiner les travaux de l'Organisation et pour lui désigner les questions qu'elle devra traiter au cours des trois années suivantes sous la direction du Conseil. Une seule session extraordinaire de l'Assemblée avait été convoquée, jusqu'ici, depuis la création de l'OACI en 1947.

PROGRAMME DE TRAVAIL SAISONNIER

Des travailleurs des Indes occidentales vont de nouveau être admis au Canada cet été pour aider les cultivateurs de l'Ontario à la récolte et à la mise en conserve de fruits et légumes. Ce programme saisonnier a été renouvelé chaque année depuis 1966, afin de pallier à l'insuffisance de travailleurs canadiens au moment où la demande est à son maximum dans ce domaine. Ce projet gouvernemental touche la Jamaïque, la Barbade, la Trinité et Tobago.

Cette décision de répéter le programme en 1970 a été prise après des consultations avec le ministère ontarien de l'Agriculture, le Comité fédéral-provincial de la main-d'oeuvre agricole, et des représentants de l'industrie agricole.

On prévoit que le besoin de main-d'oeuvre cette année sera sensiblement le même que l'été dernier alors que 1,449 travailleurs des Indes occidentales sont venus en Ontario.

La période de travail durera du 1er mai au 15 novembre. Les travailleurs qui y prendront part seront employés pendant un minimum de six semaines, ou pour toute la durée du programme. Les employeurs doivent se charger des frais de retour des travailleurs agricoles, leur assurer le logement et leur verser un salaire horaire de \$1.65, soit neuf cents de l'heure de plus qu'en 1969. Comme le coût des repas a augmenté, les travailleurs devront déboursier \$1.70 par jour pour leur nourriture, soit dix cents de plus que l'an dernier.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration collaborera avec les employeurs qui, privé-ment, entreprendront d'engager de la main-d'oeuvre saisonnière en provenance d'autres pays antillais du Commonwealth ou de dépendance française, à condition qu'ils s'en tiennent aux termes de l'entente conclue dans les cadres du projet gouvernemental.